

Image not found or type unknown



Copyright des documents médicaux dans un livre ou sur Internet

Par **PILULE**, le **08/05/2013** à **17:22**

Bonjour,rnrnÀ partir du moment où un médecin me remet un document médical me concernant (certificat, expertise, lettre avec des renseignements médicaux, etc.) suis-je libre d'en faire tout ce que je veux ? Par exemple puis-je le reproduire dans un livre et/ou sur Internet ? Sinon ai-je le droit de remplacer son nom véritable, celui de son établissement médical, etc. par un pseudonyme ? rnrnD'avance, je vous remercie pour la réponse.rnrnPILULE

Par **Nico37**, le **04/01/2014** à **00:26**

[fluo]bonjour[/fluo]rnrnOui tu en deviens responsable par contre tu dois biffer le nom prénom et n° ADELI des praticien-nes...